



AVIS D'INFORMATION

Consultation préliminaire en vue du recrutement d'un opérateur pour le Contrat de Gestion au profit de la Société Bénoise d'Energie Electrique (SBEE)

Le Gouvernement du Bénin a engagé d'importantes réformes économiques et structurelles à travers le Programme d'Actions du Gouvernement, « Bénin Révélé », qui fait de la modernisation du secteur énergétique une priorité majeure.

La mise en place d'un Contrat de Gestion au profit de la SBEE constitue par excellence l'expression de cette volonté politique forte, exprimée au plus haut niveau de l'Etat.

La SBEE est un opérateur intégré qui assume des fonctions de production, de distribution et d'acheteur d'énergie sur l'ensemble du territoire. Le recours au Contrat de Gestion vise à assurer l'autonomie de fonctionnement de la SBEE et à améliorer ses fonctions essentielles en tant qu'entreprise commerciale de sorte qu'elle devienne financièrement plus viable et capable de mieux fournir des services à sa clientèle.

Le Millennium Challenge Account Bénin II (MCA-Bénin II), accompagne le Gouvernement de la République du Bénin dans la mise en place de ce Contrat de Gestion, avec l'appui du Cabinet Nodalis Conseil, agissant en qualité de Conseiller en Transaction pour la structuration dudit Contrat et le recrutement d'un futur Gestionnaire.

Nodalis Conseil a été aussi mandaté pour la réalisation d'un sondage visant à recueillir l'intérêt et l'avis des opérateurs potentiels intéressés pour répondre à l'appel d'offres relatif au recrutement d'un Gestionnaire.

Le Ministère de l'Energie et le MCA-Bénin II invitent toute entreprise intéressée par cette opération, à prendre directement contact avec Marion SEUX (m.seux@nodalis-conseil.com, tél : +33 1 53 64 20 69) ou Nora YOUCEFI (n.youcefi@nodalis-conseil.com, tél : +33 1 70 64 01 07) du cabinet Nodalis Conseil, afin de recevoir la note de présentation de l'opération, ainsi que le lien

vers un questionnaire à renseigner en ligne et servant de support aux échanges, au plus tard le **24 avril 2018**.

Cet avis d'information est préalable à la procédure d'appel d'offres proprement dite qui sera lancée ultérieurement et à laquelle pourra participer toute entreprise répondant aux critères de qualification.



Le Ministre de l'Énergie

Dona Jean-Claude HOUSSOU